

**Bulletin de souscription à l'augmentation de capital
et procuration**

de

Boss Info AG

CHE-105.004.543

dont le siège est à Farnern BE

Le souscripteur soussigné:

Prénom et nom: _____

Lieu d'origine et nationalité: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

souscrit, par la présente sur la base et en référence aux statuts de Boss Info AG (la société) dont il a connaissance ainsi qu'à l'acte authentique relatif aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 03.09.2021 et à l'acte authentique relatif aux décisions du conseil d'administration du 01.10.2021, selon lesquelles le conseil d'administration de la société est habilité à augmenter le capital social à tout moment jusqu'au 31.08.2023 à hauteur maximum de CHF 3500.00 par l'émission d'un maximum de 350 000 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune (capital social autorisé) et à la décision du conseil d'administration du 26.10.2022, selon laquelle le capital social est augmenté à hauteur maximum de CHF 3500 en vertu de l'art. 3a des statuts concernant le capital social autorisé, et ce par l'émission d'un maximum de 350 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune et d'un **prix d'émission de CHF 9.75** par action, les actions suivantes (attention, les actions ne peuvent être souscrites que par tranches de 10, c'est-à-dire 10 actions minimum, puis 20 actions, 30 actions, etc.):

(nombre d'actions en chiffres et en lettres)

au prix d'émission de CHF 9.75 par action.

L'augmentation de capital est effectuée dans le plein respect des droits de souscription des actionnaires actuels de Boss Info AG. Les utilisateurs du portail Taurus Investor qui ne sont pas déjà actionnaires de la société ne peuvent donc **en aucun cas** prétendre à l'attribution d'actions dès la signature du bulletin de souscription. Au lieu de quoi, les droits de souscription non exercés des actionnaires actuels sont attribués par le conseil d'administration de la société, sur la base de l'intérêt de la société et du respect de l'égalité de traitement des actionnaires.

Sous réserve de l'attribution définitive au souscripteur des actions souscrites ci-dessus, celui-ci s'engage sans conditions à effectuer l'apport correspondant au montant total de l'émission des actions souscrites ci-dessus (= nombre d'actions x CHF 9.75) par libération en espèces (= virement bancaire conformément aux conditions générales du portail Taurus Investor, accessible via <https://www.bossinfo.com/ueber-uns/token/#capital>).

Les nouvelles actions seront remises au souscripteur sous forme de tokens, sous réserve de leur attribution, de la libération intégrale en espèces et de l'inscription de l'augmentation de capital au registre du commerce du canton de Berne. Une action correspond à un token (non divisible) et apparaît dans le porte-monnaie de l'actionnaire concerné sur le portail Taurus Investor une fois la transaction effectuée. L'objectif est que l'augmentation de capital soit inscrite au registre du commerce d'ici le 31.12.2022. Toutefois, dans la mesure où la société n'a aucune influence sur la date d'inscription, la date limite mentionnée ci-dessus n'est pas juridiquement contraignante.

Pour garantir le bon déroulement de l'augmentation de capital et éviter toute complication, le souscripteur soussigné (mandant) autorise par la présente Simon Boss, de Langnau im Emmental BE, à Schenkou LU, président du conseil d'administration de Boss Info AG (mandataire), à représenter le mandant en vertu de son droit de substitution dans le cadre de l'augmentation de capital à hauteur des actions souscrites. À cette fin, le mandataire est libéré des restrictions liées à l'auto-représentation et à la double représentation et est habilité à accomplir tous les actes et déclarations de droit et de fait nécessaires ou requis en relation avec la réalisation et l'inscription de l'augmentation de capital.

Le document «Informations sur l'offre de Boss Info AG», ainsi que les documents connexes figurant dans la liste ci-dessous, tous accessibles sur: <https://www.bossinfo.com/ueber-uns/token/#capital>, **font partie intégrante** du présent bulletin de souscription avec procuration. En signant celui-ci, le souscripteur confirme donc qu'il a lu et compris les documents suivants avant de signer le bulletin de souscription et qu'il les accepte comme partie intégrante du présent bulletin de souscription avec procuration :

- Informations sur l'offre de Boss Info AG
- Statuts de Boss Info AG
- Tokenization and Registration Regulations of Boss Info AG
- Conditions générales du portail Taurus Investor.

Dans la mesure où les documents susmentionnés sont accessibles en plusieurs langues, le texte déterminant est la version allemande.

Le présent bulletin de souscription avec procuration entre en vigueur dès sa signature et a force obligatoire jusqu'à l'inscription de l'augmentation de capital au registre du commerce du canton de Berne. 7. Le bulletin de souscription et la procuration ne s'éteignent pas lors du décès, de la déclaration d'absence, de la perte de l'exercice des droits civils ou de la faillite du soussigné et sont soumis au **droit matériel suisse**. Le for juridique convenu est Berne.

Lieu / Date

Signature